



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023

OUVERTURE DE SÉANCE : 18 H 35

A) INFORMATION DU MAIRE

Monsieur le Maire salue les membres présents ainsi que les graulhétoises et graulhetois qui suivent la séance par le biais de la page facebook. Il informe l'assemblée que le conseil municipal ne comportera que deux points : le premier qui appelle à la mise en place de trois nouveaux élus et une information concernant le projet Grandeur Nature demandée par le groupe Eugène POTTIER et les élus de l'opposition. « Nous vous avons envoyé un ordre du jour complet mais un problème technique a décalé » d'une journée la réception des documents par nos élus. Pour répondre au cadre règlementaire strict nous décalons le conseil municipal ordinaire au lundi 26 juin et vous recevrez demain une nouvelle convocation. »

PRÉSENTS : 30

M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

ABSENTS OU EXCUSÉS : 3

Mme DA COSTA Céu - Mme AMALIK Hanane - M. BACOU Julien.

DONT ABSENTS AVEC POUVOIR : 3

Mme DA COSTA Céu (pouvoir BOUTIN Mireille) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir KAOUANE Louisa) - M. BACOU Julien (pouvoir PINEL Vanessa).

DONT ABSENTS SANS POUVOIR : Néant.

VÉRIFICATION DU QUORUM :

Quorum atteint : 30 conseillers municipaux physiquement présents.

Votants : 33 (30 présents + 3 pouvoirs).

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule est élue secrétaire de séance à l'unanimité sans abstention.

Intervention lue et transmise par M TERRASSIE :

Monsieur le Maire, en début de ce conseil je crois important de rappeler aux graulhétoises et graulhétois qui nous écoutent ? ou sont ici, le contexte dans lequel se tient cette assemblée.

Car ce n'est pas à votre initiative que nous sommes là aujourd'hui. C'est parce que les oppositions et une partie de votre majorité vous ont contraint, par une demande conjointe, à convoquer un conseil municipal exceptionnel, dans un délai légal imposé.

Depuis le conseil d'avril dernier, où vous avez décidé de faire passer votre budget et vos choix budgétaires en force par l'utilisation de 2 procurations invalides, il s'est passé bien d'autres choses avec la démission dans votre majorité de 3 conseillers, parmi lesquels votre second adjoint, Philippe Barthès, une conseillère municipale déléguée, Mme Truquet, également suppléante au Conseil Départemental de Mme Belou, et Serge Pénard, élu Vert.

Sur votre manœuvre grossière et assumée, la justice aura à trancher par la voie du contrôle de la légalité de la Préfecture et aussi du Tribunal Administratif que nous avons saisi. J'espère que rapidement ils rendront un avis clair qui permettra de démontrer que vous avez volontairement bafoué les règles de notre règlement intérieur et du code général des collectivités territoriales.

Nous nous réjouissons, d'ailleurs, de voir que, ce soir, Monsieur Grau nous fait le plaisir d'avoir délaissé ses hautes fonctions à Paris pour nous honorer de sa présence, puisqu'il n'avait pas siégé dans notre assemblée depuis février 2022.

Aussi, bienvenue à nos 3 nouveaux collègues au Conseil, qui viennent remplacer les démissionnaires. Monsieur le Maire, il semble que vous ayez usé de toute la force de conviction pour éviter cette arrivée et faire que Mme Truquet et Monsieur Barthès reviennent sur leur décision ; Ceci dans le but d'éviter que les suivants ne montent, n'étant peut-être pas assez, à vos yeux, de bons socialistes dévoués. Drôle de conception de l'engagement démocratique et surtout triste réalité sur la vie de votre majorité plurielle.

En tout cas bienvenue à vous et nous comptons sur votre liberté de pensée pour discerner la vision idyllique que l'on cherche à nous faire parfois avaler car entre l'idéal de Blaise Aznar et le réel du bazar, même Jaurès ne s'y est pas laissé tromper !

Intervention de M le Maire :

« Je prends note de votre intervention qui, à certains points, n'engage que vous, sur les propos qui ont été donnés. Avec tous les éléments que je vous ai déjà donné sur les autres. Conseils, je suis droit dans mes bottes.

Comme vous dites, on laisse les procédures avancer, revenons à l'ordre du jour. »

M BATAOUI demande la parole, M le Maire la lui donne :

« Voilà donc pour rebondir sur ce qui a été dit. Bien évidemment, nous ne sommes pas aujourd'hui sur un conseil municipal ordinaire, comme on le souhaiterait le faire croire. Mais en effet, le groupe Eugène POTTIER a été à l'origine de cette demande de conseil municipal extraordinaire.

Donc un conseil municipal qui n'avait pas été souhaité initialement, mais qui nous a semblé bon réunir avant l'inauguration de grandeur nature après-demain compte tenu de la motion qui sera examinée tout à l'heure.

En ce qui concerne maintenant la situation par rapport aux nouveaux venus qui vont nous rejoindre, faisant suite aux départs, Il est clair que le contexte en question, qui n'était pas connu au moment où nous nous sommes réunis dernièrement, au mois d'avril dernier, pèse lourd sur la situation et il ne fait que confirmer la position des membres du groupe Eugène POTTIER, qui n'ont eu de cesse que de réclamer plus de démocratie, plus de collectif, plus de consultations, plus de transparence au sein du groupe majoritaire, ce que nous n'avons pas, hélas, obtenu. »

Intervention de M le Maire :

« Merci, M BATAOUI, je reviens à l'ordre du jour, mais votre intervention ne fait que rappeler ce qui a été dit. Et surtout ce que j'ai dit au début de séance, en introduction, c'est que nous sommes là pour travailler deux délibérations : une seule pour la mise en place et les trois nouveaux élus et deux pour traiter en toute transparence, là où nous en sommes aujourd'hui, sur Grandeur Nature.

Nous allons passer à la désignation d'un secrétaire ou d'une secrétaire de séance. Mme Marie Paule SENAT SOLOFRIZZO. »

C - QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR

I - ADMINISTRATION GENERALE

N° 1 : Modification du tableau du conseil municipal **(Rapporteur : Blaise AZNAR)**

Considérant la demande de démission de ses fonctions de conseiller municipal de Monsieur Philippe BARTHES reçue le 14 avril 2023,

Considérant la demande de démission de ses fonctions de conseillère municipale de Madame Marie Thérèse TRUQUET reçue le 17 avril 2023,

Considérant la demande de démission de ses fonctions de conseiller municipal de Monsieur Serge PENARD reçue le 17 avril 2023,

Considérant que trois sièges de conseillers municipaux sont devenus vacants à la suite des démissions des conseillers précités,

Considérant que conformément aux termes de l'article L270 du code électoral, « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* »

Considérant l'ordre chronologique des candidats de la liste « Pour Graulhet » présentée lors des élections municipales du 28 juin 2020,

Considérant que Madame Anaïs CHAFFARD, demeurant 27 Rue Toulouse Lautrec - 81300 GRAULHET, vient immédiatement après le dernier élu figurant sur la liste « Pour Graulhet », » a été invitée à siéger au conseil par courrier en date du 26 avril 2023 et a été convoquée au Conseil municipal du 19 juin 2023,

Considérant que Monsieur Olivier Bernard HABERMEYER, demeurant 8 Chemin de la Vayssière - 81300 GRAULHET, vient immédiatement après Madame Anaïs CHAFFARD élue figurant sur la liste « Pour Graulhet », a été invité à siéger au conseil par courrier en date du 26 avril 2023 et a été convoqué au Conseil municipal du 19 juin 2023,

Constata que Madame Chantal LAFAGE, demeurant 15 Bis Chemin de Saint Paulès - 81300 GRAULHET, vient immédiatement après Monsieur Olivier Bernard HABERMEYER élu figurant sur la liste « Pour Graulhet », a été invitée à siéger au conseil par courrier en date du 26 avril 2023 et a été convoquée au Conseil municipal du 19 juin 2023,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-22, L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu l'article L 270 du Code électoral,

DÉCIDE

- De prendre acte du remplacement de Monsieur Philippe BARTHES et d'installer Madame Anaïs CHAFFARD dans ses fonctions de conseillère municipale.

- De prendre acte du remplacement de Madame Marie Thérèse TRUQUET d'installer Monsieur Olivier Bernard HABERMEYER dans ses fonctions de conseiller municipal.

- De prendre acte du remplacement de Monsieur Serge PENARD et d'installer Madame Chantal LAFAGE dans ses fonctions de conseillère municipale.

- DE PROCEDER en conséquence en tant que de besoin à la modification du tableau du conseil municipal.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Intervention transmise et lue par M TERRASSIE :

« Je considère que les orientations choisies ces derniers mois, le manque de vision claire et structurée sur l'organisation interne, l'absence de réflexion sur des projets importants pour la ville, pouvant avoir des répercussions budgétaires lourdes et créant des tensions réelles au sein de la majorité municipale, vont à l'encontre de la conception que j'ai de l'engagement local pour ma ville.

Je ne me reconnais plus dans ce collectif où trop souvent, le sectarisme politique et polémique, nourri d'une vision du passé et de la défense d'un trop lourd passif, l'emporte sur le bon sens commun, le progrès, et l'intérêt général de la ville et des graulhetois »

Ces mots, Monsieur le Maire, ce sont ceux de votre deuxième adjoint, Philippe Barthès, dans sa lettre de démission publique, adressée à vous-même et Monsieur le Préfet le 13 avril dernier.

« Les tensions réelles et continues au sein de la majorité sont devenues invivables et le climat malsain entre élus, qui pensent plus à la cuisine interne et aux combines de leur parti au détriment de l'intérêt général de notre ville, détériorent le travail et l'investissement des élus qui se sont engagés pour vous et pour Graulhet.

Je suis graulhetoise, j'ai travaillé durant plus de 15 années en tant qu'agent de la collectivité avant d'accepter d'en devenir une élue, à vos côtés, et je constate, malheureusement, ces derniers mois, une réelle dégradation dans l'organisation interne des services, provoquant un vrai mal être au sein du personnel. Cette situation, n'est pas acceptable, comme je vous l'ai déjà signalé, le personnel communal étant une cheville ouvrière essentielle de la réussite de nos projets »

Ce sont cette fois les mots votre Conseillère Municipale déléguée à l'Urbanisme et à l'aménagement du territoire, Marie-Thérèse Truquet dans sa lettre de démission publiée également.

« Je ne me reconnais plus dans cette majorité et ses choix ».

Ce sont les mots de Serge Pénard, conseiller municipal Europe Ecologie Les Verts.

Vous pouvez toujours en privé comme en public, Monsieur le Maire, vous cacher derrière la théorie du complot, faire croire à celles et ceux qui seraient assez crédules, que vous êtes victime d'une cabale « macroniste » orchestrée par l'ancienne Députée, Marie-Christine Verdier-Jouclas, qui aurait soi-disant des ambitions sur Graulhet...

Mais tous les contre-feux fumeux ou foireux, Monsieur le Maire, ne peuvent cacher une réalité plus simple et basique.

Vous êtes victime de vous-même, des promesses que vous avez faites à votre majorité et aux graulhetois lors de votre campagne, d'être le candidat de la rupture, pour trancher avec le système des deux mandats de Claude Fita et d'une proximité affichée entre la Mairie et le Foyer.

Et aujourd'hui, vous vous retrouvez face à vous-même, dans des choix que vous n'avez pas faits ou voulu faire, dans des choses ou des traditions très locales que vous avez laissé perdurer, dans des dossiers où vous n'avez pas voulu décider, dans des comportements que vous avez accepté à l'intérieur de votre majorité, de vos adjoints, de vos proches, qui autour de cette table, se verraient bien calife à la place du calife.

Votre majorité ne tient qu'à un fil, sur lequel vous tentez un numéro d'équilibriste, en essayant de faire bonne figure. Ceci en étant encore tenu par les ficelles des marionnettistes socialistes et de la Nupes qui, dans les coulisses, articulent le décor pour éviter qu'on ne vienne regarder de trop près dans l'arrière-cuisine. Elle est là, la réalité politique que notre commune est en train de traverser et que les élus démissionnaires ont voulu dénoncer.

Alors, Monsieur le Maire, quand allez-vous réagir et siffler la fin de la récréation au sein de votre majorité, car l'image donnée à l'extérieur, devant les graulhetois, est catastrophique. Je ne parle

même pas de votre festival d'été démesuré dont nous débattons juste après, ou de votre manque de transparence sur bien des sujets.

Mais quand allez-vous prendre vos responsabilités, assumer vos erreurs, tout le monde peut en commettre, et revenir à plus de raison pour le bien de notre ville ?

Ces démissions sont des alertes à la mauvaise route prise et dont vous seul, fixez le cap. Vous nous parlez toujours de votre vision mais le capitaine du navire a plus l'air de gérer une mutinerie qu'une ville de 13000 habitants !

Comme nous vous l'avons déjà dit, il est encore temps de retrouver plus de sérénité et de revenir à des méthodes de travail apaisées pour Graulhet dans lesquelles notre opposition prendra sa part constructive comme nous l'avons toujours dit.

Mais si vous persistez, Monsieur le Maire, si vos approximations continuent, si les irrégularités perdurent, vous nous retrouverez systématiquement face à vous pour dénoncer celles-ci et informer les graulhétois des faits concrets.

Alors, pour Graulhet, soyez plus lucide et ne vous trompez pas de cible. »

Intervention de M le Maire :

« J'ai bien entendu vos propos M TERRASSIE, vous faites bien de le dire, maintenant c'est la fin de la récré.

Vous faites bien de le dire, fin de la récré, parce qu'à chaque fois ce sont des interventions qui reprennent tout le temps les mêmes éléments. Juste pour vous rappeler, parce que vous avez l'impression que Graulhet est une ville qui se délite complètement, ce n'est pas le bon terme.

Moi, ce que je note, c'est que depuis 2020 que je suis Maire, mais également adjoint dans les précédents mandats, la ville de Graulhet sortait mais était toujours dans une crise particulière en termes d'habitat. Nous avons réhabilité deux quartiers. En termes d'attractivité de la ville, la démographie a pris plus de mille habitants. En termes d'activité et d'attractivité économique, nous sommes montés en puissance. Posez-vous des questions. J'essaie de faire comme je faisais quand j'étais dans le privé et comme je fais à la maison. Je fais avec les moyens que j'ai, et, non pour moi, toujours pour l'intérêt général et pour la ville. J'essaie de rendre à Graulhet ce que Graulhet m'a donné. Quand vous parlez d'actions démesurées, quand vous parlez de situations particulières, ce sont juste vos propos. Moi, ce que je regarde, c'est que je travaille avec une équipe, avec les élus qui veulent travailler pour Graulhet, pour l'intérêt général.

Vous m'avez parlé tout à l'heure de projets pharaoniques, de « non-gestion » de budget. Que je le sache, ça a toujours été posé, et toujours été clair dans cette instance et ailleurs.

Juste pour rappel, on va y revenir, parce que chaque fois je le redit, je vous parle à vous comme je parle surtout aux graulhétoises et graulhétois qui nous écoutent, car eux aussi ont besoin d'avoir des informations. Tout ce que l'on dit ici, a déjà été travaillé. Une commission l'a déjà travaillé et on se l'est dit quarante fois.

Quand on travaille pour la collectivité et qu'on essaie de travailler sur des projets structurants, vous m'avez donné la possibilité de travailler sur un budget. On va en parler tout à l'heure.

Vous m'avez donné la possibilité, à moi et à l'équipe municipale de la majorité et à ses équipes techniques de travailler sur une enveloppe budgétaire pour, justement, aménager. Ce n'est pas une découverte. Je vous rappelle juste que cela fait partie de nos projets de campagne. J'ai même entendu- je reviens dessus, vous vous en avez parlé. C'est une demande, du groupe Eugène POTTIER, appuyée derrière par le groupe de M BACOU, et, pour finir, le vôtre. Comme quoi, il y a aussi des passerelles qui se sont créées entre temps.

Chacun regarde. Moi, ce ne sont que des faits que je regarde et constate.

Aujourd'hui, on parle de majorité, on parle d'opposition. Moi, ce qui m'intéresse le plus, c'est la ville de Graulhet, ses administrés et l'intérêt général.

Maintenant qu'on a posé le cadre, on siffle la fin de la récré.

Je vous avais parlé d'attractivité, nous les avons passé en commission. Nous en parlerons la semaine prochaine. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les dispositifs sont enclenchés et les contrats sont signés avec l'Etat « Petites villes de demain », avec la Région pour « bourg-centre », avec les partenaires

sur divers dispositifs. Donc, que les Graulhetois le sachent, on ne construit pas tout seul et pas dans une idée de conservatisme, comme certains nous l'ont reproché.

À chaque fois qu'on veut bouger quelque chose, ils ont peur du changement. Je dis non, il faut bouger. Cela fait partie de l'attractivité d'une ville, il faut investir, il faut bouger, il faut avancer.

À écouter certains, je me rappelle, en début du mandat : « Oh, la place du Jourdain est bien telle qu'elle est - Il ne faut pas la toucher. Tel ou tel quartier, il ne faut pas les toucher ». C'est là notre rôle, à nous, les élus. Notre rôle, c'est d'amener le meilleur cadre de vie.

Pourquoi les graulhétois seraient ils obligés, chaque fois qu'ils veulent participer à une guinguette, de prendre la voiture et partir à l'extérieur.

Pourquoi les graulhétois seraient ils obligés d'aller à l'extérieur, trouver un îlot de fraîcheur, vers une base de loisirs aménagée.

Pourquoi les graulhétois n'auraient-ils pas droit à ce type de service ?

Je vous pose la question, mais je me garde les réponses, vous les aurez tout à l'heure.

M BATAOUI souhaite intervenir.

M le Maire l'informe que les questions diverses se feront à la fin de la séance.

Intervention de M BATAOUI :

« Je voulais m'exprimer maintenant. »

Intervention de M le Maire :

« Oui, je vous ai déjà donné la parole. En tant que maître de cérémonie, je vous dis maintenant que nous en reparlerons en question diverse. Nous devons au préalable écouter la motion. »

Intervention de M BATAOUI :

« Ce n'est pas une question diverse. »

Intervention de M le Maire :

« Je vous donnerai la parole tout à l'heure. »

Intervention de M BATAOUI :

« Vous savez que j'ai le droit de parole, ce sera un nouveau manquement à la légalité par rapport à la liberté d'expression mesurée des conseillers municipaux dont moi aujourd'hui puisque vous ne voulez pas que je rebondisse sur des propos. »

Intervention de M le Maire :

« M BATAOUI, j'étais en train de lire une délibération, on allait passer au vote. Ne sortez pas du cadre. Je vous le redis l'autorité ici, dans ce conseil municipal, c'est moi qui donne la parole. »

Intervention de M BATAOUI :

« Mais dans la légalité, »

Intervention de M le Maire :

« *Toujours, elle a lieu. C'est pour ça que je siffle la fin de la récréation, cela a été dit : règlementation. Je vous donnerai la parole plus tard.* »

Intervention de M BATAOUI :

« *Je la reprendrai tout à l'heure. On est d'accord* »

Intervention de M le Maire :

« *Respectez un petit peu le cadre, s'il vous plaît. Merci. Nous allons donc passer au vote.* »

Vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION.

Pour : 33

M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu (pouvoir BOUTIN Mireille) - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme AMALIK Hanane (pouvoir KAOUANE Louisa) - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien (pouvoir PINEL Vanessa) - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

Absents sans pouvoir : Néant.

Intervention de M le Maire :

« *Bienvenue donc à Anaïs, à Chantal et Bernard.* »

M le Maire donne la parole au représentant du groupe Eugène POTTIER pour la lecture de la motion :

Motion du groupe Eugène POTTIER transmise en amont par M SERIN - représentant du groupe et lue :

« *Motion relative au projet d'aménagement des lacs de Nabeillou et Miquelou, devenu le festival « Grandeur Nature »* »

- *Vu l'ensemble de la réglementation.*
- *Vue la délibération portant le projet dit, aujourd'hui, "Grandeur nature"*

- *Vue la délibération faisant mention de réductions sans faire valider les tarifs ; les questions posées en conseil municipal le 30 mars dernier n'ont pas permis d'avoir cette information.*

Rappelons d'abord que le contexte initial de ce projet d'aménagement des lacs de Nabeillou et Miquelou se fonde sur la fermeture administrative de la piscine municipale, à la veille d'un été qui s'annonce une nouvelle fois caniculaire et avait pour objectif premier d'offrir aux gaulhéroises et gaulhétois, deux espaces naturels de loisirs, de détente, de sport et de divertissement pour toutes les familles.

Rappelons ensuite, que ce projet a été conçu dans la plus grande précipitation par le Maire et sa Direction Générale, sans y avoir associé les élus dans leurs différentes délégations en amont. Ceci dans une volonté de diversion, pour masquer le manque de moyens alloués depuis de nombreuses années par les municipalités successives à l'entretien de notre piscine et de bien d'autres équipements sportifs de la ville.

Rappelons enfin, que nous n'avons nullement l'intention de reprocher quoique ce soit au personnel municipal, qui au quotidien fait son maximum pour répondre au calendrier accéléré de ce projet et aux exigences démesurées qui lui sont imposées. Bien au contraire, nous ne pouvons que constater au fil des jours que les agents mettent toute leur volonté à exécuter, malgré la forte pression, la partition écrite à la hâte par une Direction déconnectée pour un lancement le 21 juin prochain, en ayant à cœur d'éviter toutes fausses notes, car ils sont attachés à ce que l'image du service public et de notre ville n'en soient pas détériorées.

Ainsi :

Compte tenu que le but initial d'aménagement deux bases de loisirs et d'évasion pour tous, a été détourné pour devenir un grand festival culturel à Nabeillou, seulement accessible à quelques-uns, notamment par des concerts payants les 13 et 14 juillet. Compte tenu que ce grand festival n'est en rien une solution alternative crédible pour les enfants et familles privés de la piscine municipale afin se rafraîchir et disposer d'un espace de baignade, Compte tenu de l'opacité continue sur l'obtention des subventions de la part des partenaires annoncés, visant à pouvoir espérer équilibrer économiquement ce projet,

- *Compte tenu du risque financier important que ce Festival fait courir aux finances de notre ville, qui sont encore trop fragiles, Graulhet étant toujours classée dans le réseau d'alerte sur les finances locales,*
- *Compte tenu qu'une partie de la programmation culturelle payante, exclue financièrement une grande partie de la population et de la jeunesse gaulhéroise, notamment les personnes en situation de précarité, vivant dans les quartiers prioritaires de la ville,*
- *Compte tenu de l'absence totale de concertation publique auprès des riverains, habitants, associations... pour les associer à un tel projet engageant autant d'argent public et dont le modèle financier repose majoritairement sur la vente de billets en ligne, dont nous n'avons aucune visibilité,*

Compte tenu de l'offre culturelle voisine existante dans le département du Tarn (Castres, Albi, Gaillac...) et la région Occitanie (Toulouse, Carcassonne...), programmée depuis des mois, pour des spectacles gratuits les 13 et 14 juillet, jours de fête populaire, mettant en évidence une concurrence réelle pour atteindre l'équilibre financier de ce projet « Grandeur Nature » reposant sur la vente de 4000 places payantes par soirée,

Compte tenu des règles de sécurité publique et sanitaire pour gérer un flux important de milliers de spectateurs sur un site naturel, nécessitant des moyens humains et financiers qui nous semblent très sous-estimés par la Direction Générale,

– Compte tenu qu'au vu de la faune et de la flore de ce site naturel, aucune analyse, aucune gestion des risques, n'ont été portées à la connaissance des élus et de notre assemblée,

– Compte tenu du fait que Monsieur le Maire ne souhaite pas revenir à la raison, autour d'un projet plus simple, moins pharaonique et moins risqué, d'aménagement concerté de deux espaces de nature, auxquels nous sommes favorables pour valoriser notre patrimoine naturel de Graulhet,

Le conseil municipal affirme, après en avoir délibéré, que pour toutes ces raisons et le manque d'écoute des alertes que nous avons fait entendre à de nombreuses reprises, il dégage sa responsabilité du projet "Grandeur nature" et se désolidarise des choix et décisions pris unilatéralement par le Maire et sa Direction Générale, qui font aujourd'hui peser des risques trop importants sur le budget de notre ville et l'avenir de nos finances, quand il existe tant d'autres priorités dans le but de continuer à entretenir nos équipements et investir dans l'amélioration nécessaire du cadre de vie de tous les graulhétois. »

M le Maire revient sur la délibération précédente et procède à la lecture du nouveau tableau du conseil municipal mis à jour conformément à la réglementation.

M le Maire revient sur le sujet de la motion et indique que les éléments de réponse seront communiqués.

M SERIN souhaite que le conseil municipal vote comme notifié dans la motion lue, appuyé par M BATAOUI qui précise que cette motion est à l'origine de la tenue de la réunion du conseil municipal.

M SERIN indique avoir demandé des informations comme prévu par le règlement intérieur, à la direction générale sur les sujets traités, sans obtenir de réponse satisfaisante.

M le Maire lui précise que c'est le cas pour les délibérations. Toutefois dans ce cas précis la motion rentre dans les questions diverses pour laquelle les éléments de réponse vont être présentés par les techniciens référents du dossier grandeur nature. Ceci dans le cadre d'une information au conseil municipal.

1. Informations du conseil municipal sur le projet Grandeur Nature.

Présentation du power point sur les différentes activités de loisirs ainsi que les concerts.

A l'issue de la présentation, M le Maire remercie les élus et techniciens qui ont présenté en toute transparence l'état d'avancement du projet dédié aux familles et pour toutes les générations. Il salue

le partenariat avec les associations et autres partenaires, le tout dans le respect de l'enveloppe budgétaire votée lors du conseil municipal du 23 février 2023. Pour rappel 95 % des animations gratuites, 84 % des concerts gratuits pourront satisfaire un large panel de la population et le tout pour un investissement pérenne.

Afin de rassurer les graulhetois il insiste sur la construction de ce projet bien pensé, bien construit, et réalisé avec de nombreux partenaires financiers, pour preuves 21 associations sont impliquées.

M le Maire invite l'ensemble des graulhetoises et graulhetois à venir à l'inauguration le 21 juin 2023.

M BATAOUI indique que la présentation ne lui convient pas du tout, loin de là et il s'exprime dans ce sens :

« Je vais vous dire pourquoi : parce que c'est le premier point qui a motivé ce conseil municipal sur la motion qui a été déposée et qui sera soumise au vote tout à l'heure.

C'est que le festival ne remplacera jamais la piscine. Jamais ce festival ne remplacera la piscine, premier point.

Deuxième point, oui, il y a eu précipitation, oui, il y a eu opacité. Vous l'avez dit tout à l'heure, M le Maire, vous m'avez permis de travailler sur une enveloppe budgétaire, oui.

Bien évidemment, nous avons voté en début de mandat sur la possibilité qui vous a été offerte de travailler sur une enveloppe budgétaire.

Je vous avoue que je m'en mords les doigts aujourd'hui de pas avoir relevé les inconvénients et les dangers du vote en question à son époque, mais il y avait, à ce moment-là, la conviction qu'il y aurait un collectif, qu'il y aurait une concertation, que les élus seraient bien évidemment informés.

Moi, ce que je relève, c'est que vingt-trois structures ont été associées et donc des associations.

Combien y a-t-il d'associations à Graulhet ? Moi qui suis présent en ville, j'entends bon nombre d'associations qui sont plutôt opposées que celles qui adhèrent au projet. Ça c'était le premier point.

Le second point, c'était celui, du financement tel qu'il est présenté, qui laisse croire, en effet, que la participation de la mairie restera subsidiaire, mais pour autant, je pense qu'il aurait été plus intelligent, plus intéressant pour le bien commun et le collectif, sur l'égalité de traitement par rapport à l'animation, par rapport au fait de pouvoir s'occuper notamment des familles nombreuses cet été avec beaucoup d'enfants qui vont avoir beaucoup de mal à retenir leurs enfants à la maison en période caniculaire, de commencer à travailler et à faire des économies sur le fonctionnement de la piscine, pour commencer à travailler dès aujourd'hui sur la rénovation de la piscine qui, pour moi, était le point fondamental sur lequel il devait y avoir une totale mobilisation.

Ensuite sur le financement j'ai une question à poser. Est-ce qu'il y a des fonds sur le budget politique de la ville et si oui, à quelle hauteur ? »

Mme LEPINAY lui indique que *« la politique de la ville ne finance pas d'équipement, elle finance des activités et, effectivement, il y a deux mille euros qui seront attribués pour encadrer un certain nombre d'activités, bien par le biais des associations concernées dont on vous a donné la liste tout à l'heure. »*

M BATAOUI souhaite évoquer un dernier point : *« 95 % de gratuité, 40 activités, mais je relève et ça c'est quand même fort de café, nous sommes en période estivale caniculaire, les familles et leurs enfants ne peuvent pas aller se rafraîchir à la piscine, et les activités qui sont les plus proches du rafraîchissement et du lac et de l'eau- canoë, pédalo et tyrolienne sont payantes.*

L'ensemble des autres activités, même si elles sont nombreuses, pouvaient très bien être organisées dès aujourd'hui par telle ou telle association, telle ou telle structure qui était à même de présenter ces activités en question sans investir des financements aussi importants. Donc, les familles les plus modestes n'auront pas les moyens d'accéder à ce qui fait pour moi la plus grande attractivité de ce festival : les activités d'eau, le canoë, le pédalo et la tyrolienne qui seront des activités payantes. »

M le Maire indique : *« j'ai entendu votre argumentaire mais pour pouvoir participer, encore faut-il avoir envie d'y participer. Donc, je reviens juste un peu à la genèse, à force de critiquer, de porter la mauvaise parole de tout ce qui se fait auprès des-uns et des-autres, c'est compliqué de porter un projet quand on n'y adhère pas depuis le début, mais ça, c'est votre droit. Cela n'engage que vous. Vous nous parlez de la piscine. Je vais passer la parole à Nicolas. Il va vous dire où on en est. Mais*

concernant les animations, pour rappel, il n'y a pas que trois animations qui sont sur l'eau : Nous avons installé des couloirs de brumisation. Quand vous me dites que ce n'est pas pour les plus précaires, au contraire, les familles, de 4, 5, 6 enfants, venez tous, venez tous à Nabeillou, car 95 % des activités y sont gratuites et on sera là pour vous encadrer et vous accompagner et pour, peut-être, coconstruire d'autres animations dans l'avenir avec vous. »

Il donne la parole à M HERRET :

« Je voulais juste rebondir aussi sur tous ces éléments. Bien sûr, la ville de Graulhet a son patrimoine et en tant qu'adjoint au patrimoine communal, j'ai bien conscience des travaux qu'il y a à réaliser. On pourra y revenir si vous avez des questions à ce sujet mais je pense qu'à un moment donné, ce qui fait aussi la richesse d'une commune et la richesse de notre groupe, c'est qu'il y a aussi une pluralité de projets qu'il faut mener. Je pense qu'on s'est rendu compte, pendant le covid, qu'on ne pouvait pas faire que des travaux, que des routes, et vivre dans nos maisons. Il faut aussi aménager des espaces où on va pouvoir se rafraîchir avec de l'ombre et je pense que ce projet, qui était inscrit notre mandat. Comme vous l'avez rappelé, M le maire, rentre dans ce cadre, alors c'est sûr que si on ne m'écoutait qu'à moi, qui suis écologiste, qui ai envie de faire de la rénovation énergétique, on ferait 100 % de rénovation énergétique, on ferait 100 % de pistes cyclables. Mais je pense que ce n'est pas l'intérêt d'une collectivité, c'est toute la richesse d'un travail collectif que l'on peut mener.

Permettez-moi aussi de profiter de cette motion du groupe POTTIER pour faire référence et un point sur le sujet de la piscine. Je pense que tout le monde ici, tous les graulhétos, ont conscience que c'est un équipement indispensable pour nos enfants, pour apprendre à nager, pour nos associations, pour l'ensemble des usagers, pour notre territoire, pour faire du sport, se détendre et profiter des plaisirs de la nage aquatique.

Je voulais déjà faire un petit rappel, parce qu'associer le projet de Nabeillou avec la fermeture de la piscine, c'est un peu un raccourci. Je pense qu'il est important de resituer les choses dans leur durée parce qu'une collectivité, ce n'est pas en claquant des doigts qu'on fait des choses, c'est du travail au quotidien.

Aujourd'hui la piscine a plus de 60 ans. Vous l'avez déjà rappelé, M le Maire. C'est un équipement qui est vieillissant et qui était déjà en bout de course. La dernière rénovation avait été faite, dans les années deux mille sept, elle n'est pas non plus si ancienne que ça, et il y avait un emprunt qui est en cours et qui continue d'être remboursé à ce jour.

La commune de Graulhet a reçu une alerte préfectorale par rapport à cet équipement en 2019. Nous avons été élus en 2020. En 2020, nous étions dans un contexte d'élection.

Les services étaient déjà au courant de cette alerte, forcément, donc avait déjà lancé dès 2020 une consultation pour lancer un diagnostic technique.

Il est quand même lancé en 2020, mais finalisé en 2021. La conclusion de ce diagnostic, c'est qu'il faut refaire la piscine. On ne peut pas rénover. Ce serait mettre un emplâtre sur une jambe de bois. En conclusion, il faut refaire. Le budget est estimé entre cinq et dix millions d'euros.

En parallèle en 2021, 2022, la commune, nous avons lancé avec la banque des territoires un audit financier. Que dit cet audit ? il démontre que la commune de Graulhet ne peut pas porter seule l'investissement et le fonctionnement de la piscine. C'est un équipement structurant pour l'ensemble du territoire et des communes environnantes.

On lance malgré tout une étude de programmation pour le renouvellement de cet équipement avec notre partenaire AUDEO, auquel nous sommes adhérents.

A la fin de l'année, je ne vous fais pas un dessin. Il se passe ce qui s'est passé : la poutre qui donne encore des signes de fragilité, un danger pour la sécurité des usagers, vous décidez de fermer la piscine à titre de sécurité. On lance un audit pour voir si on peut continuer à le rouvrir. Malheureusement, en début d'année, suite à la commission de sécurité, la décision de la préfecture tombe : on ferme la piscine.

Depuis, nous travaillons en partenariat avec la fédération pour mettre en place un équipement de transition.

Comme je l'ai dit, le budget de départ estimé pour la piscine, oscille entre cinq et dix millions, sans compter l'augmentation de l'inflation, auquel l'estimation irait jusqu'à douze ou quatorze millions d'euros. Donc, ce qui a été dit avant est encore plus vrai.

Nous sommes aujourd'hui dans cette phase de travail pour pouvoir mettre en place cet équipement de transition, parce que la piscine, ne pourra pas se faire en claquant des doigts. Ça va prendre trois

ou quatre ans. Donc, d'ici trois ou quatre ans, il faut continuer à pouvoir aller nager. On a la possibilité et on travaille avec la Fédération Française de Natation pour mettre en place cet équipement de transition. L'étude avec AUDEO a été lancée en 2022 avant que la piscine ne ferme. Elle est toujours en cours.

Il y a toujours un travail qui est mené aujourd'hui de structuration partenariale avec l'ensemble des communes du territoire et des communautés d'agglomération, pour faire en sorte que cet équipement puisse être porté.

Un copil a eu lieu il y a un mois, il y en a un autre prochainement, au mois de juillet je crois. Ce travail est continu, l'objectif est le même. On partage le même objectif mais il faut pouvoir travailler aussi pour ça et pas trop se perdre dans un peu de politique politicienne sur des choses qui, à mon sens, n'en valent pas la peine.

L'objectif, c'est d'avoir, d'ici trois quatre ans, un nouvel équipement moderne, adapté aux besoins du territoire, en phase avec nos objectifs de réduction des dépenses énergétiques.

Et, en attendant, il faut travailler aussi sur cet équipement de transition. Je pense que ce qu'attendent les Graulhétois, c'est plus de travailler sur ces dossiers, ce que nous faisons, que de discuter sur des choses qui semblent un peu accessoires, à mon avis. »

M le Maire donne la parole à M BLESS

Intervention de M BLESS :

« Je voudrais juste revenir sur deux, trois termes que j'ai entendu, qui ne sont pas dirigés au conseil municipal mais je suppose qu'il soit un peu dirigé à l'attention des Graulhétois pour leur laisser croire, comme indiqué tout à l'heure mais je voudrais revenir sur les termes de risques financiers, des mesures pharaoniques. À un moment donné ce projet Grandeur nature, dont l'enveloppe a été fixée devant le conseil municipal en février, il n'y avait pas d'obligation. Et le budget 2023, qui intègre évidemment ces enveloppes, a été voté après. Dans ce budget qui a été présenté, est-ce qu'il y a, pour financer ce grand projet, une augmentation de l'impôt ? la réponse est non.

Est-ce qu'il y a dans ce budget pour financer ce projet une augmentation de l'endettement démesuré ? la réponse est non.

Est-ce qu'on a coupé dans les dépenses de voirie, par exemple, structurante en 2023, pour faire nos billets ? non.

On continue à dérouler notre Plan Pluriannuel d'Investissement sur la voirie. On n'a pas diminué les crédits.

Est-ce qu'on a coupé dans les subventions aux associations ? la réponse est non.

Donc, à un moment donné, je pense qu'il faut faire attention aux messages qu'on envoie.

Le budget, de ce projet, il est piloté, il est bordé. Il n'y a aucun risque. Et je pense que c'est dangereux de vouloir laisser croire le contraire. Il n'y a rien à laisser croire. Les chiffres ils sont affichés, ils sont publics, ils sont intégrés au budget. Donc la manipulation, je n'aime pas trop ça. »

M le Maire donne la parole à M TERRASSIE

« Donc, je note comme vous venez de le dire, que sur le budget, il n'y a pas eu d'augmentation des impôts, il n'y a pas eu de nouvel emprunt. Il faut quand même noter que l'équilibre financier de ce projet réside sur la billetterie des deux concerts, parce que 14 % de concerts payants, 95 % d'activités gratuites sur le site, ça a été dit. Donc, moi, ma question, elle est simple : c'est où en est t'on des réservations ? parce qu'on voit des chiffres dans les tableaux - 186 000 euros de billetterie. Maintenant, moi, je veux savoir avec de la transparence, ou est-ce qu'on en est, les réservations à ce jour sur les concerts des 13 et 14 juillet, qui font que c'est l'équilibre financier de ce projet-là. »

M le Maire lui répond en toute transparence : « Aujourd'hui, comme tout festival en comparaison des autres festivals, la tendance sur un festival comme celui-là, se joue dans les deux dernières semaines. Les réservations ont commencé mais ça se joue dans les deux dernières semaines, à la période des paies début juillet, selon les départs en vacances. Pour comparaison avec pause guitare, à part la grande tête d'affiche Indochine, tous les autres attendent un grand coup de pouce. On est exactement dans le contexte. Il y a des demandes, on a des coups de fil. Rassurez-vous, on en

reparlera par la suite, mais je vous dis on commence à avoir dans des demandes, ça va se faire au fur et à mesure. »

M. TERRASSIE : *« Donc, vous n'avez pas de chiffres à me donner ce soir ? »*

M le Maire lui indique que *« Tout se comptera à la sortie »*.

M TERRASSIE intervient : *« Très bien, donc, je vais quand même vous préciser que le même soir, jour de la fête nationale, le 14 juillet, vous n'êtes pas sans savoir, puisque nous avons autour de la table la vice-présidente à la culture de la région Occitanie, que par exemple à Toulouse, Prairie des filtres, Il y a un grand concert NRJ gratuit avec Jane, Vianney, Dadju, Hatik, Maître Gims, Vitaa. C'est gratuit et on n'est pas loin de Toulouse.*

Ce n'est pas ma question mais il faut quand même comprendre que peut-être, les jeunes Graulhetois iront à Toulouse parce qu'au prix des places et ce n'est pas la peine de rire. Je pense que l'opposition a le droit de parler même si ça vous fait rire. On va peut-être rire encore à la suite du conseil, mais bon, je vous laisse la parole. »

M le Maire rappelle à l'assemblée de demander la parole avant de s'exprimer et répond à M TERRASSIE que ceux qui le souhaitent, iront à Toulouse, Montauban ou Carcassonne, *« mais il n'y en a pas beaucoup qui prennent leur voiture pour aller à l'extérieur. J'invite toutes les Graulhetoises et Graulhetois à venir à Nabeillou. »*

M le Maire donne la parole à M POSER.

M POSER fait une remarque sur le comportement, et les moqueries et rappelle l'attitude à adopter en conseil municipal. Il souhaite rebondir sur le sujet de la billetterie et demande la raison pour laquelle la billetterie n'a pas été confiée à l'office de tourisme toscane occitane qui a une base de données, une possibilité de communication, un outil de réservation et 'un réseau d'offices de tourisme, puisqu'on ne veut pas attirer que les Graulhétois mais également les personnes qui vivent dans l'agglomération, voire dans l'ensemble du département et de la région. *« Alors je renouvelle ma question : pourquoi ne nous ne l'avons pas fait ? »*

Il lui est indiqué le partenariat mis en place avec la Toscane Occitane, sur la communication du lieu, sur la communication de l'événement, la présence du programme intégral sur le site de tarn tourisme qui se fait le relais sur le volet touristique. Pour ce faire une visite de Toscane Occitane est programmée sur site le 29 juin avec l'ensemble des équipes, soit environ 40 personnes, conseillers en séjours de l'ensemble du territoire afin de découvrir ce nouvel équipement et pour faire la promotion de l'événement. Le calendrier dont dispose le site de la toscane occitane se fait aussi l'écho de l'ensemble de la manifestation et de toutes les dates importantes de grandeur nature. L'office de tourisme sera présent sur site la dernière semaine de juillet avec la fameuse 2CV de la toscane occitane, qui viendra faire la promotion à Graulhet de l'ensemble du territoire et évidemment de Grandeur Nature.

Concernant la billetterie, Billet Web, est un partenaire nouveau qui permet une réservation en ligne, ainsi que de l'achat en direct auprès des équipes qui se tiennent à disposition.

M POSER émet des doutes sur ce fonctionnement et regrette le choix fait par la collectivité.

M GRAU, indique à M POSER qu'il n'y a aucune moquerie mais des notes d'humour quant *« aux bons mots de M BLESS sur le fait d'aller à Toulouse »*, et rajoute *« qu'il ne faut pas chercher là non plus des symboliques ou des attitudes qui ne sont pas réelles. Merci beaucoup. »*

M POSER souhaite revenir sur le sujet de la piscine :

« Je vous ai entendu M le Maire parler à un moment donné de devoirs d'investissement. Ça, c'est réel. Nous avons tous ici, autour de la table, un devoir d'investissement pour les générations futures comme avaient les anciens maires, les anciens conseillers municipaux, notre génération ici, les gens qui sont en train de vivre en ce moment même à Graulhet. Le diagnostic a été fait. Est-ce que nous avons eu un moment donné, connaissance du fond du problème, du diagnostic ? Est-ce qu'une commission s'est créée pour le problème de la piscine ? Est-ce que nous allons travailler tous ensemble, et pas que la majorité, justement, sur ce sujet, qui est très important ?

Je sais que vous ne pouvez pas, M le Maire. Je sais que la ville de Graulhet ne peut pas supporter seule le coût de la piscine. Néanmoins, il faut travailler sur ce dossier. Je suis bien d'accord avec vous. Mais le projet de Nabeillou ne remplace pas cette réalité du manque de cette piscine d'été.

Certes j'ai entendu l'investissement de 5 ou 6 millions d'euros, et le temps de la réalisation préjudiciable pour les citoyens et même pour les enfants. Par contre, la piscine extérieure, on aurait pu peut-être anticiper et essayé d'envisager quelque chose. »

M le Maire le remercie pour ces questions et précise que l'arrêté de fermeture de la piscine est sur l'ensemble du périmètre du site qui est strictement interdit, la toiture est fragile, les deux bassins ne sont plus aux normes, la machinerie est hors circuit : résultat de 60 ans d'activités soutenues avec l'argent des graulhetois. « Le but aujourd'hui pour gérer une piscine, et construire ce type de projet, vous le savez, je l'ai déjà dit, l'objectif, est de ne pas la gérer seul. L'objectif, est de créer dans une structure en capacité de porter une piscine, ce qui n'est pas facile, car depuis 60 ans, c'est l'équivalent aujourd'hui, à 600 000 euros de déficit par an. Cela n'a rien de pharaonique, c'est juste du service public, il est de notre devoir de mutualiser ce service par rapport à l'évolution des compétences et aux habitudes de fonctionnement que nous avons aujourd'hui. D'autant plus qu'une partie du fonctionnement correspond à de l'apprentissage scolaire, une autre pour l'associatif, et ensuite du temps libre. Le but est de rassembler plusieurs territoires, afin de créer une structure à mutualiser. Si l'on a la capacité de créer cette structure et de le travailler intelligemment sur un territoire avec 2, 3, peut-être 4 EPCI, communautés de communes ou d'agglo, on aura peut-être réussi, pour une fois, à faire de la politique avec un grand P qui est : aménagement de la cité et du territoire, et j'espère qu'on arrivera à trouver des solutions. Mais ces passerelles pour que, demain, sur le territoire on ait un outil structurant pour un bassin de vie de 30 000, 40 000, voire 50 000 personnes. C'est l'objectif que nous nous sommes donnés. »

M POSER estime « qu'il est quand même bien dommage qu'en 40 ans, parce qu'il y a eu quand même, une succession d'élus dont vous-même, et je ne vous attaque pas directement, mais presque. C'est-à-dire, qu'à un moment donné vous dites aujourd'hui, il faut qu'on le fasse en commun. Mais pourquoi, bon dieu, ça n'a pas été fait auparavant ? Le problème ne vient pas d'aujourd'hui. Vous parlez de soixante ans de fonctionnement. J'en ai quarante-trois donc en soixante ans. Les élus de Graulhet n'ont jamais été capables de s'entendre avec ses propres voisins, pour arriver à quelque chose ?

Comprenez-nous, M le Maire, à un moment donné elle tient à cœur aux graulhetois cette piscine. Pour bon nombre d'entre eux, c'est toute une existence et aujourd'hui, on leur explique de but en blanc qu'elle ne vaut plus rien. C'est une vieille épave, un véhicule hors d'usage qu'on envoie directement à la casse et on n'explique rien. De fait, on n'a pas de quoi nous-même expliquer, mais, il est de notre devoir, de trouver une solution. Que vont faire nos jeunes qui n'ont pas de piscine privée ? Même s'il y a des brumisateurs à Nabeillou ? Où est-ce qu'ils vont aller ? Avec quels moyens de locomotion ? Quel argent ? »

M le Maire lui répond :

« M POSER, vous n'avez pas écouté l'intervention de M HERRET de tout à l'heure. Il faut sans cesse redire les mêmes choses à chaque fois... Nous l'avons déjà dit dans cette instance. Moi, je vous dis que nous travaillons pour Graulhet et l'on peut jouer sur les mots selon la tournure des phrases.

Vous dites que pendant 40 ans personne n'a rien fait, le contexte et l'évolution ne sont pas les mêmes. Il y a 50 ans en arrière, chaque structure de Graulhet aurait pu payer une piscine municipale à la ville de Graulhet et l'offrir. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. La flambée de l'énergie par exemple. Mon premier objectif et ma première commande sont de faire une nouvelle piscine sur le même site. Parce que nous sommes propriétaires et sur le réseau de chaleur, qui par rapport au gaz et l'électricité coûte 50 % moins cher, c'est du bon sens. Vous voyez, on ne fait pas n'importe quoi. Regardez autour de nous, les nouvelles piscines, dès que le gaz a augmenté, certaines piscines neuves ont fermé. Je ne citerai pas de nom. Vous voyez, il y a des choix structurants qui demandent à travailler en partenariat. M HERRET, les équipes, nos partenaires travaillent ce dossier et l'on vous tiendra informés de l'avancée des travaux ».

Je donne la parole à Mme KAOUANE qui l'a demandée :

Intervention de Mme KAOUANE :

« Alors moi, c'est sur un tout autre sujet. Je repars au début. Quand il y a eu la lecture de la motion. Je me suis posé des questions concernant cette motion. Il me semblait que c'était une motion écrite par le groupe POTTIER. Je tiens à dire que je ne suis pas co-auteur de certains de ses écrits et de ses propos. J'en viens au paragraphe qui commence par le conseil municipal - affirme après en avoir délibéré que pour toutes ces raisons et le manque d'écoute des alertes que nous avons fait, etc.

Je me suis demandée : mais c'est quoi ? c'est une motion où l'on déclare une idée ? en amène des idées, l'idéologie, des avis, et tout d'un coup je me suis sentie comme dans une délibération. Dans tous les cas, je voulais le dire clairement pour qu'il n'y ait pas d'amalgame ou quoi que ce soit. Je n'en suis absolument pas, je ne l'ai pas rédigée, je ne l'ai pas pensée. Et je n'adhère pas. Donc, je voulais le formuler. Je n'ai pas l'habitude qu'on parle pour moi. Ensuite, je voulais rappeler aussi, qu'une motion, ce n'est pas une délibération. Une motion est un vœu, un souhait, qui se vote. Une motion n'emporte pas de décision, donc ce n'est pas une délibération. Et en vous écoutant, j'avais cru comprendre qu'on nous lisait une délibération. Je voulais vraiment le formuler. »

M le Maire confirme ses propos sur le cadre de la motion.

Intervention de Mme MALAURE :

« Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit sur la piscine. Évidemment, je m'abstiendrai. Je salue quand même votre volonté de faire quelque chose de beau pour Graulhet mais, par contre il y aurait eu d'autres choses à faire bien plus tôt. Ça, je l'ai dit et redit souvent. Il y a beaucoup d'études qui sont faites, mais on y reviendra peut-être ultérieurement. Je voulais soulever juste quelques points :

D'abord, vous parlez de nettoyage du site de Nabeillou qui serait fait quotidiennement. C'est très bien. Par contre, il y a aussi le reste de la ville. Quand on voit l'état du reste de la ville. Je ne sais pas si tout va se concentrer sur ma vie ou il faudrait peut-être penser à nettoyer tout le reste. De plus, concernant Nabeillou, il y a beaucoup de gratuité. Est-ce qu'au final, l'investissement sera rentable puisque la plupart des activités sont gratuites ?

Je voulais aussi aborder un point, que personne n'a abordé. Il paraît qu'il y aurait une structure gonflable sur le lac de Nabeillou ? Je voudrais connaître le coût, sachant que nous n'en avons pas parlé en conseil municipal. Est-ce que c'est de l'info ? Est-ce que c'est de l'intox ? De plus, il y a des gilets de sauvetage. C'est très bien mais pour une eau impropre à la baignade c'est un peu bizarre. Je pense que ces gilets de sauvetage serviront peut-être au crocodile, si jamais il avait un petit problème. »

M le Maire la remercie pour son intervention.

Il indique concernant la propreté que les équipes se structurent et Nabeillou n'est pas le seul périmètre d'intervention. L'ensemble de la ville est concerné et l'organisation se met en place.

« Je vous rappelle juste que le zéro phyto fait qu'on teste de nouveaux produits. Ce qui était valable quelques années en arrière encore est interdit aujourd'hui. Tout ceci demande une autre organisation et une vision beaucoup plus globale de la propreté.

Juste pour rappel, il n'y a pas si longtemps que ça, j'étais à Paris, trois bouts d'herbes sur une avenue, cela s'appelle une prairie urbaine. On n'est pas à Paris, on est à Graulhet mais le trottoir et le devant de porte est un devoir encore à la charge de celui qui y habite.

On est là pour accompagner, pour tenir. Il y a des droits et des devoirs. Je suis entièrement d'accord.

Concernant la structure gonflable, je vous invite donc mercredi à venir à Nabeillou à l'inauguration, comme l'ensemble du conseil municipal, ainsi que l'ensemble des Graulhétoises et Graulhétois avec la surprise tea time. »

Intervention de M MEHDI :

« Mme. MALAURE, j'interviens en tant qu'adjoint de la ville de Graulhet délégué à la propreté. Je peux vous dire que nous avons des points de vigilance, par exemple rue Barricouteau. Nous travaillons en collaboration avec l'agglomération et nous vous proposerons rapidement diverses solutions. Je rappelle juste ici, c'est pour les Graulhétois, qu'il existe un numéro unique sur Graulhet - 05.63.42.87.28, qu'il faut absolument composer, à chaque fois qu'on observe un incident sur la ville de Graulhet lié à la propreté urbaine. Nos agents sont là pour faire le travail. Ils le font très bien. Je pense que personne ne peut le nier. Ce travail est fait de façon remarquable et on répond très rapidement. Ce n'est vraiment pas un travail facile, mais bien souvent les réponses se font dans la journée. Il y a très peu de villes qui arrivent à répondre directement sur des situations de propreté urbaine dans la journée. »

M le Maire rappelle juste que dans le monde d'aujourd'hui, la communication se fait via les réseaux sociaux, et tout se commente. « J'aimerais que chaque fois que des personnes constatent des déchets, sur les trottoirs, ou autre, au lieu de le mettre sur les réseaux sociaux, en donnant une image négative, de composer le numéro unique pour que nos équipes interviennent et qu'elles ramassent. Ça nous concerne toutes et tous. C'est facile de critiquer, de signaler et d'envoyer gratuitement derrière. C'est l'image de la ville. Notre travail se fait en parallèle, sur tout le périmètre, Par contre, défendre sa ville, faire la promotion c'est l'affaire de tous et ça passe par de la pédagogie. »

Mme MALAURE évoque la présence de mauvaises herbes sur le pont vieux. M le Maire rappelle l'utilisation du zéro phyto et les aléas climatiques de cette année. Il remercie Mme MALAURE pour son information et indique qu'une intervention des équipes sera programmée prochainement.

M le Maire donne la parole à M SERIN :

« Donc, je vais d'abord répondre à M HERRET rapidement. Si on fait le parallèle entre la fermeture de la piscine et grandeur nature, c'est parce que ça a été fait. Ce n'est pas nous qui avons inventé ce parallèle.

Ensuite, je vais rappeler à Mme KAOUANE, dans les délibérations. A la fin toujours, il y a marqué : le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide.

Et où est-ce que c'est marqué décide sur cette motion ? Il y a marqué, affirme et se désolidarise mais il n'y a pas marqué, décide donc, ce n'est pas, Louisa une délibération.

Ensuite, j'ai entendu parler de communication de sécurité, j'aimerais juste avoir quelques prix. A ce niveau pour savoir exactement de quoi on parle. Et ensuite je voudrai vous parler de Nabeillou où je suis baladé pour voir un petit peu comment c'était. Je me suis rapproché des buses où circulent les

ruisseaux qui alimentent Nabeillou. Si vous arrivez à remplir un verre de liqueur avec ce qui passe par les buses. Vous êtes très fort. »

M le Maire lui indique qu'il n'y a rien de nouveau et qu'il le sait bien depuis 21 ans qu'il est élu. « Ce n'est pas nouveau à Nabeillou. On sait très bien, qu'il n'y a qu'une seule entrée et une sortie. Et comme en période d'été, il y fait très chaud, là encore ça coule parce qu'il pleut. Vous connaissez le contexte. Là, vous revenez encore une fois de plus sur la sécurité, je pense que vous êtes quand même bien placé, que chaque fois qu'on a essayé d'organiser un gros événementiel ou une structuration, un périmètre, on ne le fait jamais seul. Il y a des commissions de sécurité, vous avez l'expérience, et là-dessus, je ne vous apprend rien. Vous en savez peut-être plus que moi vu votre expérience, même en termes de sécurité. Pour revenir sur votre intervention sur Mme KAOUANE, je vous rappelle juste, c'est une motion, c'est un vœu. Quand vous mettez le conseil municipal, je vous dis juste : le groupe POTTIER et les oppositions, au vu de vos interventions homogènes du début de conseil, notez demande à voter mais pas tout le conseil municipal, merci. »

M SERIN indique que c'est le conseil, car c'est le dispositif de l'histoire.

M le Maire donne la parole à M TERRASSIE :

« Moi, j'aimerais juste avoir le montant de Nessie le crocodile et combien cela a coûté ?

M le Maire lui indique que c'est compris dans l'enveloppe et qu'il sera présenté mercredi.

M TERRASSIE évoque des bruits qui courent sur des montants de l'ordre de 30 000 euros et « Ça ressemble plus à un transfert de Lionel MESSI au PSG qu'à une structure gonflable sur Nabeillou pour le coup. »

M le Maire remercie M TERRASSIE pour cette proposition de nom de Nessie.

M le Maire donne la parole à M BATAOUI :

« Oui, en fait, par rapport à cette motion, moi ce que je retiens ce soir, c'est que du fait de la fermeture de la piscine et du coup, pour une famille et des enfants, pour pouvoir passer toute une journée à se rafraîchir à la piscine en période estivale, et rapporté au coût de ce qui est le plus proche du rafraîchissement par rapport aux activités payantes. Pour moi l'essentiel des activités intéressantes sont payantes, quoi que l'on en dise, et c'est ce qui fait mon opposition, marque de façon inappropriée encore plus les classes sociales au sein de Graulhet. Ce sont toujours les mêmes qui ne pourront en bénéficier, ceux qui seront laissés sur le carreau. Parce qu'une famille avec des enfants ne pourra jamais, jamais, jamais payer une activité pour tous les enfants sur la tyrolienne, le pédalo, ce que tous les enfants vont vouloir faire. Bien, évidemment pour être égaux à tous les enfants, quels que soient les revenus, parce que ça fait partie des activités les plus intéressantes et qui va éveiller, bien évidemment, la gourmandise permettez-moi le terme entre guillemets.

Ensuite j'ai une question : est-ce qu'une commande publique a été passée par rapport aux investissements ? »

M BLESS indique que sur l'investissement comme vu précédemment, la plupart des travaux ont été réalisés en régie et sont de nature différente. Les achats de matériaux, pour réaliser des équipements, se font dans le cadre de marchés à bons de commande, car c'est du matériel utilisé aussi pour d'autres équipements.

M BATAOUI réitère en demandant si une nouvelle commande publique, et pas une commande publique intérieure a été passée, spécifiquement pour les investissements et notamment les fournitures sur le projet de Nabeillou.

M BLESS lui indique que les fournitures de travaux du projet Nabeillou font partie des marchés qui étaient déjà passés, et n'ont pas fait l'objet d'une commande d'un marché spécifique.

M BATAOUI acte qu'il n'y a pas eu de commande de marché spécifique alors que le code de la commande publique en fait l'obligation.

M le Maire indique que tout a été fait dans le cadre et en toute transparence. Il rappelle que le coût des activités pour une famille qui possède les chéquier est modéré, d'autant plus que 95 % des animations sont gratuites sur le site. Il indique qu'un travail est engagé avec l'amicale laïque pour une utilisation probable de la piscine du centre aéré de la courbe les samedis et dimanches. Concernant la piscine il revient sur l'étude engagée, sur la faisabilité technique et financière d'implanter un bassin mobile transitoire à proximité du réseau de chaleur pour le temps scolaire et associatif.

Mme OISEAU rappelle que les activités de la piscine de Graulhet étaient payantes et avoisinaient les deux euros proches des activités sur Nabeillou.

M BATAOUI fait la comparaison entre l'activité piscine sur la journée et une activité comme le pédalo ou la tyrolienne sur le lac.

Mme BELOU souhaite intervenir :

« Je voudrais rappeler quand même, que depuis le début, moi, j'entends parler de choses négatives sur cette commune. J'entends parler de la promotion de Toulouse, c'est super. Je pense que Mme Carole DELGA appréciera qu'un conseiller de l'opposition, fasse la promotion de la culture Toulousaine. Je crois qu'il y a assez de place et assez de monde pour pouvoir se déplacer et faire ce que bon nous semble.

Mais j'entends plutôt des choses négatives. Evidemment que M le Maire, avec notre groupe, on est attaqué souvent sur la forme, parce que sur le fond, il n'y a pas grand-chose à dire et surtout pas trop de contradictions. Par contre, j'entends beaucoup de choses dans la rue qui me reviennent aux oreilles. Ça m'inquiète beaucoup, sur l'image que des élus de Graulhet, qui disent défendre Graulhet et ternissent, salissent. Moi, j'appelle les Graulhétois à venir faire leur propre opinion, leur propre vision du site. On en saura un plus. Moi, j'aime la critique constructive. M le Maire il n'y a pas assez de trucs sur l'eau, Mr le Maire, peut-être qu'on pourrait faire ça. On le chiffre, on en discute, et on avance davantage.

Je voudrais le redire quand même, parce qu'on a l'impression qu'on vit dans un vase clos, mais on travaille en commission. Pour avoir des informations, il faut venir travailler en commission. Voilà, je n'en dirais pas plus. Que chacun fasse le nettoyage devant sa porte sur comment on va chercher l'information et ne pas dire que l'on ne donne pas d'information. Parce que ça, c'est fausser l'information. Du populisme, on peut tous en faire. Je suis fatiguée de ce populisme, je suis fatiguée de la façon dont on salit l'image de la commune.

Depuis 2008, on s'efforce de travailler sur l'image de la commune. Depuis 2008, je vous rappelle que les Républicains étaient au pouvoir, vous parlez du passé, et moi je pourrais en parler toute la nuit si vous voulez. Je peux me permettre, parce que, quand on est arrivés, la première personne qu'a vu M le Maire, c'est le Préfet, pour dire : attention, zone rouge. Malgré tout, on a travaillé. Je vous rappelle l'histoire d'En Gach où personne ne voulait aller à l'école, personne ne voulait y habiter. On a refait la voirie, on a refait l'école, tout ceci porté par la commune.

On a refait Crins. Nous nous sommes inquiétés de nos quartiers prioritaires et je peux dire que nous avons encore, au mandat dernier, payé la voirie d'En Gach. Je crois qu'il faut mesurer aussi ce que cela induit quand on réhabilite des quartiers de cette envergure.

On a fait la plaine de Millet. On a démolit des friches, on a fait en sorte que le quartier de Crins soit désenclavé et puisse avoir un accès direct à la médiathèque. On a fait un cinéma avec l'agglomération. On a fait une crèche, un quartier prioritaire. Donc, évidemment, comme l'on dit on

peut toujours voir le verre à moitié vide. Mais moi, pour avoir travaillé depuis 2008 pour cette commune et pour ses habitants. J'aime autant voir le verre à moitié plein.

C'est vrai qu'on a du boulot, bien sûr. Pourquoi ? Parce que quand on est arrivé, la ville n'avait pas changé depuis plusieurs années. C'était le cas pour plein de choses. Mais chacun l'a fait avec de bonnes intentions. Ne sortons pas les éléments du contexte. Arrêtez de jeter de l'opprobre sur cette commune qui a finalement besoin de choses positives et je remercie les Graulhéroises et les Graulhetois qui croient en notre groupe et qui croient en Graulhet. »

Intervention de M CALMETTES :

« Je souhaite rebondir sur la présentation du festival par les techniciens sur le terrain. Je souhaite connaître le nombre de places de parking dédiées aux alentours, ainsi que des informations sur la SOCOTEC organisme privé ou pas ? Concernant l'accrobranche, je pense à un pléonasme sur les routes communales où il faut s'accrocher aux branches pour la pratiquer. Pour les subventions : quelle est la différence entre les sommes engagées et perçues. Cela me fait penser à un exemple départemental qui s'appelle la découverte à Carmaux, où les études tenaient la route sur le papier, et c'est devenu le radeau de la méduse. Voilà c'est tout. On est conseillers municipaux, on est là pour surveiller, exiger de comprendre les choses de manière à ce que l'on ne parte pas dans un fiasco. Il y a des priorités qui sont peut-être aussi importantes que celles du festival, voilà pourquoi. »

M le Maire rappelle que depuis l'an dernier, un arrêté préfectoral interdit de tirer un feu d'artifice à moins de vingt mètres d'une zone boisée, ce qui a été fait depuis des années ne peut plus se faire. Sur ce même espace nous pouvions constater la présence de 5000 personnes qui se garaient sur les espaces dédiés.

« Aujourd'hui, je peux vous rassurer sur le sujet du parking avec ce qui a été aménagé ces dernières années et avec l'accord des propriétaires. Nous avons sur l'ensemble du périmètre, entre 600 et 700 mètres à vol d'oiseau, entre 1400 et 1800 places. Il y aura aussi des navettes. Chacun est libre. Il y a des voix douces. Mais ne vous inquiétez pas, ce n'est pas la première fois que le site reçoit plus de 5000 personnes - c'est le premier point. Ensuite, vous me parlez des subventions. Comme tout projet, quand on monte un projet, on se rapproche de partenaires avec un objectif. Ce projet s'appelle festival, parce que le terme festival ouvre accès à des subventions - c'est le deuxième point. Quand on travaille avec des partenaires sur un dossier, on prend les éléments susceptibles de rentrer dans le cadre du partenaire. Si c'est pour juste se faire plaisir et rentrer des données pour qu'elles ne soient pas éligible, ça ne sert à rien ! Par contre, quand on a un cahier des charges et que ce cahier des charges est bien précis, tout ce que l'on construit et que l'on monte rentre dans le cahier des charges. A la sortie, les partenaires répondront présents. Ils commencent déjà à répondre présents. Vous voyez, comme quoi on peut jouer sur les mots et les attributions. Concernant le manque à gagner. S'il y a un empêchement météo. Nous avons pris une assurance comprise dans l'enveloppe, et qui couvre autour de 172 000 euros. On ne fait pas tout n'importe comment. Nous avons des techniciens qui ont l'habitude de travailler avec des partenaires qui gèrent ce type de dispositif et on ne part pas à l'aveuglette, on va chercher de l'information. On nous aide à coconstruire. Nous avons aujourd'hui la possibilité d'aller chercher des fonds de concours à l'agglomération. Les fonds de concours sont très cadrés, c'est au maximum 50 % de ce que met sur la table la collectivité. On a donc un montant qui est alloué. Le but du mandat, sur les deux années qui suivent, c'est d'aller chercher ce fonds de concours, mais il faut que la contrepartie soit mise. On ne fait pas n'importe quoi avec l'argent des Graulhéroises et des Graulhetois, on cadre le dispositif et on essaye de le faire intelligemment. »

Mme BUNEL interroge pour les personnes en situation de handicap comme c'est son cas, si des places sont prévues à proximité et s'il y en a suffisamment. Il lui est indiqué que des places sont prévues à proximité de la ferme, ainsi que des aménagements au plus proche du concert. Des agents aideront au stationnement et à l'accueil les personnes à mobilité réduite en les accompagnant au plus près. Ils veilleront à ce que ces places soient correctement utilisées. Il est préconisé d'avertir les

organisateur en amont pour prévoir suffisamment de places dédiées et ainsi éviter des incivilités. Les ASVP et la sécurité civile seront également sur site.

M le Maire rappelle que « lorsque des demandes spécifiques sont faites il est plus aisé de mettre tout en œuvre pour répondre à ces demandes. Il sera possible de faire un dépôt minute des personnes à mobilité réduite qui seront prises en charge par nos équipes et le véhicule devra se garer plus loin. Nous sommes opérationnels dans ce domaine. »

Intervention de M TERRASSIE :

« On ne va pas refaire le passé, on nous a parlé des commissions, je peux l'entendre.

Concernant ces commissions, à part cette fois, je pense que la commission préparatoire n'est pas une commission, mais plutôt un conseil municipal déguisé. C'est sept jours avant et en découvrant les documents, à ce moment-là. Ensuite, concernant les personnes à mobilité réduite, on nous dit que des agents les accompagneront toute la soirée. C'est ce qui a été dit toute la soirée pour les accompagner, M le Maire, ou du moins les accompagner. Cela veut dire que les agents de la ville seront mobilisés sur Nabeillou au détriment du reste de la ville. Je ne dénigre pas la ville de Graulhet, j'aime ma ville et nous sommes juste inquiets pour les finances de notre ville et nous ne voulons pas partir dans un gouffre financier. Alors, n'essayez pas Mme BELOU, de nous faire passer pour les méchants de l'histoire. La voix de la sagesse, on a bien compris que c'était vous qui l'aviez. Mais nous, nous voulons aider notre ville et nous aimons notre ville. Alors n'essayez pas à votre façon de nous reprocher de le faire. Merci beaucoup. »

M le Maire conclue : « Comme évoqué précédemment je vous confirme qu'au lendemain du vote de 2008, dès le lendemain du premier tour nous avons une convocation en préfecture avec la menace d'une mise sous tutelle dans les quinze jours si l'on ne présentait pas un budget à l'équilibre, avec un trou de capacité à faire à - 800 000 euros, ça c'est la réalité, et là, ça n'engage pas ma parole, c'est la réalité. Donc, attention, il a fallu ramer.

Quand on a fait En Gach. Rappelez-vous que la partie structurante des bâtiments, c'était le bailleur social. Par contre, tout l'espace public, c'était la ville de Graulhet. C'est bien de l'annoncer, c'est terrible de pas le budgétiser. Encore aujourd'hui, on paye la voirie d'En Gach parce que cela n'avait pas été budgétisé. Tout se fait. On assume, c'est le rôle des élus. On assume ce qu'on décide et aussi ce qu'ont décidé les autres, quand on est dans le prolongement. Ce qu'a évoqué Mme BELOU tout à l'heure, par exemple un secteur en 2008, où personne ne mettait les pieds - la rue Saint Jean. Regardez cette rue aujourd'hui. Donc, en termes d'image, on va arrêter de tourner en rond. Tout ce que nous avons fait, tout ce que nous faisons, c'est de l'intérêt général, et surtout pour les Graulhetoises et les Graulhetois. Maintenant, nous allons passer au vote. »

Intervention de Claire FITA :

« Juste rapidement, parce que la question des investissements et des financements ont été abordées, donc je vais peut-être apporter quelques éclairages. On n'a pas répondu à la question de M CALMETTES sur la SOCOTEC. C'est un organisme de contrôle privé qui contrôle la sécurité de l'ensemble des équipements, que vous soyez une entreprise, chez vous ou une collectivité publique. Ce sont des organismes qui sont obligatoires, il en existe d'autres. La mairie met en concurrence, il faut absolument ce contrôle là pour que l'on puisse mettre à disposition un lieu et des équipements pour une manifestation, en toute sécurité. En l'occurrence, c'est le cas. Je trouve confortable les précautions qui sont prises en termes de sécurité, et, l'expertise que la collectivité a mobilisée pour, à la fois faire des investissements mais aussi dans l'organisation et l'animation d'événementiels.

Je voudrais aussi aborder très rapidement, mais parce que c'est important.

L'histoire de Graulhet dans son territoire et la coopération faite, et les positions que les élus Graulhetois prennent depuis plusieurs années pour, porter des grands projets et une ambition pour la ville.

Le premier projet de piscine. Il a été porté par le PETR, donc le transfert de compétences à une échelle plus grande, qui est le pôle d'équilibre territorial qui à l'époque ne s'appelait pas comme ça et qui est devenu la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet. Graulhet, était présent dans cette instance et a toujours porté le fait qu'il fallait enrichir l'ensemble de notre territoire. Il vous faut savoir qu'il y a beaucoup d'autres communes sur la communauté d'agglomération qui n'ont pas d'équipement nautique et qui n'arrivent pas à donner à ces enfants, la possibilité d'apprendre à nager. Ce premier projet qui a été porté par le PETR, dans les années 2010 a eu un vote contre majoritairement de cette instance, alors que les élus Graulhetois prônaient le fait qu'il y ait une multiplication à faire des bassins et surtout une prise en charge de la gestion par l'échelle intercommunale.

Ensuite, il y a eu ce projet qui a été porté au niveau de la Communauté de Communes, puisque ça a été un échec au niveau du PETR et là pareil, cela n'a pas fonctionné. Les élus Graulhetois ont toujours porté cette dimension communautaire parce qu'en fait, à la piscine, on a des habitants de l'ensemble du territoire, on n'a pas que des Graulhetois, et c'est très bien, au contraire, il faut continuer d'accueillir un maximum de personnes pour bénéficier de nos équipements. Et donc là, c'est la ville de Gaillac qui a refusé le transfert de compétences des communes à l'époque. A chaque fois, les élus Graulhetois ont essayé de porter, rendre faisable des projets, puisqu'il y avait l'expérience d'En Gach avec un fort investissement pour la commune qui avait été maître d'ouvrage, et nous avons obtenu de la part de la communauté de communes, que ce soit une maîtrise d'ouvrage communautaire pour Crins. De la même façon on a porté le projet d'investissement sur la piscine. Ça a été refusé par la communauté de communes et nous avons obtenu une gare routière, dont vous vous souvenez qu'elle était sur la place du jourdain et qu'elle a été déménagée. Je pense qu'aujourd'hui on peut dire que c'est un bel équipement et ça a été une maîtrise d'ouvrage communautaire. A chaque fois, si vous voulez, on est dans cette négociation.

Ce dialogue avec tout un territoire qui nous dépasse est primordial pour obtenir des projets d'envergure et ne pas se limiter au strict périmètre Graulhetois. Je pense que c'est l'ensemble de la communauté d'agglomération qui souffre de ce manque d'ambition sur cette compétence nautique. Et Graulhet en pâtie. Je pense que ce débat que nous avons là ce soir, c'est aussi sensibiliser l'ensemble des communes, qu'il faut changer d'échelle pour cette compétence pour un équipement nautique. On le voit bien au niveau régional, nous incitons pour financer les équipements nautiques. Ce n'est pas nécessaire, mais c'est une incitation, une maîtrise d'ouvrage communautaire, parce que nous pensons, au niveau régional, que c'est le plus opportun.

Pour autant, lorsque ce n'est pas possible sur les territoires, et si sur Graulhet, ce n'était pas possible, la Région, financerait quand même, bien entendu, mais elle demanderait un fonds de concours de la communauté d'agglomération sur l'équipement Graulhetois, pour signifier la cohérence territoriale d'un projet.

Je n'irai pas plus loin, mais c'est pour vous dire qu'à chaque fois, ça a été un travail de conviction qui n'a pas abouti peut-être sur la piste, mais qui a abouti sur d'autres projets créés. Nous n'aurions pas pu le faire à Graulhet s'il n'y avait pas eu une maîtrise d'ouvrage communautaire. Il faut se le dire, parce que nous n'avions pas la capacité d'emprunt d'un projet aussi important que la rénovation de Crins, de la gare routière, c'était exactement la même chose. Donc, ça, c'était la partie historique.

Mais ce soir je souhaitais également intervenir quand j'entends fiasco, j'entends risque démesuré concernant grandeur nature. Au-delà du beau projet auquel personnellement, j'adhère, qui est d'envergure certes, mais il faut mesure gardée sur les propos.

C'est un projet intéressant, tout à fait adéquat à la dimension graulhetoise. Il n'est pas un grand projet autant par traduction financière que par la dimension du périmètre du public qui va être accueilli ne justifie pas une qualification de projet qui serait d'envergure nationale comme « Jazz in Marcillac ». On n'est pas au stade d'un festival de notoriété nationale ou européenne. On est tout

d'abord sur une première édition, avec deux projets complémentaires dont un qui est un investissement pérenne, et qui pour répondre très concrètement aux demandes sur les financements, répond à nos objectifs en termes de politique régionale, notamment sur le pacte vert. Ce projet est instruit pour l'aménagement de Nabeillou au titre « d'espace public résilient ». Le réchauffement climatique fragilise les conditions de vie dans les centres urbains où il fait trop chaud l'été. On pousse l'ensemble des collectivités à aménager des espaces publics qui puissent être des puits de fraîcheur. Nabeillou en fait partie, c'est ce dont nous avons besoin. Le site correspond aux objectifs, de l'aménager pour le rendre plus accessible. Avec l'ensemble des aménagements, ce sera bien plus agréable de gérer les enfants, avec des activités à proximité. Cela répond à cet objectif de vivre différemment en lien avec notre réchauffement climatique, et cela répond à l'ensemble des objectifs de la Région.

Sachez que l'on incite aussi tout ce qui est des imperméabilisations. Ce sera l'étape suivante, incontournable pour Graulhet. Comme ailleurs, c'est-à-dire que là où il y a du béton, dans nos cours d'école par exemple devront évoluer. On ne pourra plus garder du béton dans nos cours d'écoles et il faudra qu'on arrive à travailler sur des revêtements de base alvéolée pour laisser pousser l'herbe, parce que nous avons besoin, d'herbe, et d'espaces verts, pour arriver à limiter les températures. De nombreux projets suivront ce sens-là.

Tout ceci pour vous dire que sur l'investissement le projet est bien instruit au sein de la Région. Il répond parfaitement aux objectifs et il sera programmé à la prochaine commission permanente comme le contrat bourg centre.

Concernant les événements culturels pour lesquels vous m'avez interpellée tout à l'heure, comme quoi je n'étais pas sans savoir tous les événements qui existaient en Région, sur Toulouse, mais ailleurs c'est, très important, qu'il y ait à Graulhet des événements, comme ailleurs. L'envergure du projet que vous citez à Toulouse ne peut pas être le même en termes de coût. Qui souhaite se déplacer à Toulouse en est libre, mais le coût du déplacement sera véritablement important entre le prix de l'essence et des transports collectifs pour le retour.

De la même façon, ce projet répond à des enjeux de solidarité, en faisant en sorte que tout le monde ait accès à une qualité de vie, des événements festifs et culturels, cela y répond, avec la majorité des activités gratuites, des concerts gratuits et même les concerts payants. Pour comparer la grille des tarifs pratiquée partout en région par les artistes sur les soirées payantes, nous proposons à Graulhet les plus bas tarifs de la région Occitanie. 25 euros pour Christophe WILLEM où partout ailleurs c'est à 60 voire 65 euros, c'est véritablement une tarification qui n'est pas élevée par rapport à l'usage.

La Région Occitanie, essaye de porter une attention au festival pour que même avec des têtes d'affiches, il y ait une tarification pour tous les publics et non un seul tarif pour tout le monde.

Oui les risques sont pris, mais du moment qu'on fait quelque chose, on prend forcément un risque, évidemment, et toutes les vigilances, sont intéressantes parce que cela permet collectivement d'éveiller l'attention. Là, les risques sont vraiment calculés, mesurés, et nous ne sommes pas face à un projet qui pourrait mettre en danger la situation financière de la commune de Graulhet ou qui pourrait apporter tout d'un coup une dégradation de vie sur notre commune, au contraire. Je voudrais juste conclure en félicitant l'ensemble des équipes pour tout le travail qui a été accompli, encore jusqu'à mercredi soir. Nous avons pleins de découvertes à faire, donc merci pour le travail fait. »

M CALMETTES remercie Mme FITA, pour sa prise de parole en tant que représentante régionale et selon lui, le montant financier du festival n'est pas un risque car il est identique au montant du fonctionnement de la piscine soit 600 000 euros et estime qu'il n'y aura pas de surcoût.

« Je souhaiterais profiter de la présence de notre conseillère régionale pour répondre à ma question pourquoi une ville jumelle à la nôtre comme Mazamet avec 10 000 habitants a depuis ad vitam aeternam 3 lycées : le lycée Soult. le lycée Ruiz et l'école hôtelière ? Pourquoi il a fallu 2023 à Graulhet pour avoir un lycée polyvalent alors que Mazamet n'a que 10 000 habitants ? »

Réponse de Mme FITA :

« Monsieur CALMETTES, cette histoire-là, elle remonte à loin, d'abord dans les années 70. Graulhet était une ville qui n'a pas souhaité avoir de lycée d'enseignement général, pensant qu'en termes d'argumentation, la ville avait besoin d'ouvriers pour travailler dans son industrie du cuir et n'avait pas besoin de gens qui allaient suivre des études supérieures. Il y a eu un refus à ce moment-là, dans les années 70.

C'est Lavour et Gaillac, du coup qui ont bénéficié de lycées. Ensuite, ce lycée professionnel était présent sur le territoire, plutôt avec des filières sur l'industrie du cuir. Dans les années 80, une crise économique arrive, entraîne une baisse du nombre d'étudiants dans les filières professionnelles, donc déprise de l'établissement. L'Education Nationale, au début des années 2000, voulait fermer le lycée. Vous savez que ce n'est pas la Région qui décide des formations, elle n'est en charge que des bâtiments et des services qui sont en lien avec le fonctionnement, la restauration, le nettoyage et l'entretien du bâti. A l'époque, c'était Martin MALVY qui a affirmé à l'Education Nationale qu'il était hors de question que le lycée professionnel de Graulhet ferme, parce que justement, Graulhet était un pôle d'équilibre majeur dans toute la Région ex midi-pyrénées. Et donc, il a décidé d'investir massivement et il a refait, contre l'Education Nationale, entièrement, le lycée qui a été inauguré en 2010. Depuis la rénovation du lycée qui était nécessaire, il fallait de bonnes conditions pour accueillir de nouvelles formations. La ville de Graulhet a ainsi demandé à ce qu'il y ait l'ouverture d'une filière d'enseignement général.

Cela a été systématiquement refusé par l'Education Nationale. Dès 2010, la Région a affirmé le fait qu'elle y était favorable. Mais l'Education Nationale, disant comme argument principal, vous n'avez pas assez de démographie. Tant que la démographie de Graulhet n'augmentait pas qu'il n'y aurait pas de lycée d'enseignement général.

Il y a six ans, la démographie de Graulhet a été en croissance de manière pérenne, et consolidée chaque année. Bien entendu, vous imaginez bien que la demande a été renforcée par les élus de la commune, mais aussi, bien entendu, de la Région, pour dire, il faut maintenant répondre à ce besoin, surtout que Gaillac et Lavour étaient plutôt saturés en termes de nombre de lycéens au sein des bâtiments.

Sauf que, en termes d'équilibre dans le département, la ville d'Albi a trop de lycées par rapport à sa population. Cela a freiné le fait qu'il y ait une filière d'enseignement général à Graulhet et le recteur qui est en place actuellement a vraiment entendu la mixité sociale dont avait besoin Graulhet, et cet effort pour lever un plafond de verre qui peut exercer chez un certain nombre de Graulhetois, parce qu'ils n'ont pas toutes les filières à disposition bien appuyé par l'ensemble des élus, bien entendu de la commune, du département, les parlementaires de l'époque et la région qui s'est engagée quoi qu'il arrive, à faire les travaux pour accueillir les nouvelles formations. Donc, ça fait déjà trois ans, même un peu plus, qu'on avait acheté le bâtiment à côté du lycée, parce que s'il y avait ouverture de filière, il fallait de l'espace, et nous avons donc acheté le bâtiment juste à côté qui va nous permettre d'investir 16 millions d'Euros.

Sachez que c'est l'Education Nationale qui a freiné jusqu'à cette excellente nouvelle, en début 2023, d'ouverture d'une filière d'enseignement général, et j'en profite pour dire que ça va se faire en deux étapes. D'abord, une ouverture des filières d'enseignement général accessibles aux Graulhetois, et, une fois que l'ensemble des travaux seront réalisés, ce sera l'ensemble du bassin de vie et y compris d'autres collèges qui viendront sur la carte scolaire du lycée de Graulhet. »

M le Maire remercie Mme FITA et procède au vote pour la motion.

Vote : LA MOTION N'EST PAS ADOPTÉE.

Pour : 16

Mme BOUTIN Mireille - M. SERIN Christian - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu (pouvoir BOUTIN Mireille) - Mme BORDES Mélanie - Mme CHAFFARD Anaïs - Mme LAFAGE Chantal - M.

CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien (pouvoir PINEL Vanessa) - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

Absents sans pouvoir : Néant.

2. Informations du conseil municipal sur le projet Grandeur Nature.

Présentation du power point par Vincent et Farid

« Juste pour finir, nous avons évidemment beaucoup, beaucoup, beaucoup parlé de Nabeillou, et de grandeur nature selon moi. Maintenant je vous donne rendez-vous le 21 juin pour l'inauguration. Les équipes ont hâte de vous faire découvrir ce lieu magique qui vous attend. Ils vous réservent des surprises tout au long de l'été. Bonne soirée à toutes et à tous.

Il s'ensuit une discussion entre M. Bataoui et M. le Maire sur des divergences d'opinion déjà évoquées lors de la séance.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE À 20 h 30.